

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 mars 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous soumets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une bande de terrain située 42, rue des Tuiliers et appartenant au syndicat des copropriétaires de l'immeuble la villa Bellini représenté par la SNC Vendôme Syndic.

Il s'agit d'une bande de terrain cadastrée sous les numéros 62 et 64 de la section AC, d'une superficie de 104 mètres carrés qui est nécessaire à l'élargissement de la rue des Tuiliers.

Cette acquisition interviendrait à titre gratuit pour une superficie de 83 mètres carrés, conformément aux prescriptions du permis de construire n° 69-388-89-00428-2 et à titre gracieux pour le surplus, soit 21 mètres carrés ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Vu le permis de construire n° 69-388-89-00428-2 ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Autorise monsieur le président à signer le compromis établi à cet effet ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,